



**Compte rendu du conseil communautaire du 2 décembre 2020 à 18h30  
Salle des fêtes de Lislet**

**PRESENTS :**

Délégués titulaires : DUFOURG Nicolas, JACQUES Mickaël, PAGNON Jean-François, DIDIER Alain, NAVEAU Yannick, BERNARD Valérie, GARD Laurent, GUILMART Faustin, APPERT Martin (pouvoir de WATTIER Gérard), QUEILLE Gilles, BART Nicole, GERLOT Mickaël, VAN DEN HENDE David, HALLE Eric, POTARD Jean-Michel, HENNEQUIN Thomas, HEDIART Bernadette, TRIQUENAUX José, DEBRUMETZ Pascale, FAYARD Joël, CARLIER Adeline, TELLIER Michel, TRAMUT Véronique, MONARQUE Thérèse, CHRETIEN Isabelle, LORIETTE Monique, BURY HANON Céline, LEMAIRE Michel, FLUCHER José, COLOMBE Anne-Sophie, BOULANDE Xavier, FRICOTEAUX Nicolas, LABROCHE Guy,

Délégués suppléants : DUPONT Jean-Louis, ELOIRE Sébastien, Florence KOSIOROSKI, Francine LETURQUE,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

LUCE Fabrice, DIDIER Pierre, WATTIER Gérard (pouvoir à Martin APPERT), LATOUR Alain, BIENAIME Corinne, LECLERCQ Hervé, BERTRAND Thérèse, FRERE Marie-Noëlle, PAPIN Philippe, VAN RUYMBECKE Edmond, Claude LEFEVRE

**Préambule :**

- Présentation du projet modificatif de la déchetterie de Montcornet (Verdi, Etienne Sueur)

**Ordre du jour :**

- Demande de subvention DETR déchetterie Montcornet
- Mise en place du dispositif Cap'Jeune
- Prolongation de l'expérimentation de la micro folie itinérante
- Attribution d'une subvention d'investissement au Relais d'Assistants Maternels
- Annulation loyers Relais de la Chouette
- Convention entre la CCPT et la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) sur l'organisation territoriale de la DDFIP
- Admission en non-valeur du budget ANC et AC (reporté au 14/12)
- Délibérations modificatives (budget gîtes du Val de Serre)
- Demande de subvention Plan de relance pour les travaux de rénovation énergétique de la Praille

Le président M. PAGNON accueille les délégués et remercie M. POTARD pour le prêt de la salle des Fêtes de Lislet. Il excuse les délégués absents pour des raisons sanitaires.

M. HALLÉ remercie la CCPT, Aude Bono et M. Fricoteaux pour leur implication dans le dossier TEPcv de sa commune. Le dossier a été réétudié par la DREAL et la commune percevra sous peu la subvention escomptée. M. PAGNON explique qu'il aura à cœur de défendre tous les projets des communes, qu'elles n'hésitent pas à le solliciter, y compris pour les dossiers DETR à venir.

M. Pagnon procède à l'élection du président et vice-président de la section cantonale de l'Union des Maires. M. Pagnon est élu président, M. Flucher est élu vice-président.

#### Présentation du projet modificatif de la déchetterie de Montcornet

M. Pagnon retrace l'histoire du projet, l'étude souhaitée après les élections de revoir le projet afin d'en baisser le coût prévisionnel. M. Sueur de la société Verdi présente la conception et l'organisation prévue de la nouvelle déchetterie, tel que le projet a été validé par le groupe de travail créé après les élections.

L'état de surface est réduit par rapport au projet d'origine mais l'aspect qualitatif est conservé, les usagers trouveront les mêmes services, il n'y a pas de réduction des fonctionnalités mais uniquement une optimisation des surfaces, des circulations... La déchetterie sera discrète et s'intégrera dans le paysage.

Le monde des déchets évolue donc la future déchetterie pourra être modulable dans les années futures, elle pourra ultérieurement être étendue.

Sur demande de M. Eloire, M. Sueur précise que la file d'attente peut contenir quasiment autant de véhicules que sur l'ancien projet (14 véhicules avec remorque).

M. Queille s'inquiète d'un coût plus important du traitement des déchets verts au sol. Il est précisé qu'il s'agit des branchages destinés au broyage mais les déchets verts « classiques » restent en bennes (avec doublement de cette benne).

Sur demande de Mme TRAMUT, il est précisé que les déchargements des véhicules se feront à l'arrière (macreh arrière) et qu'il y aura des murs et bavettes de déchargement sur chaque benne. Mr Sueur informe que 2 véhicules pourront stationner sur chaque benne protégée par des garde-corps. Il y aura également une signalisation et de la peinture au sol.

Il est précisé que les futures bennes ont un volume plus important que les bennes actuelles (46 m<sup>3</sup>).

M. Guilmart demande pourquoi 2 quais ont été mis en option, il estime qu'il serait plus judicieux de les réaliser dès maintenant, cela coûterait moins cher. Le président précise qu'il s'agit d'option, mais que l'intention est bien de les intégrer, mais il était nécessaire, pour réduire le coût de projet, de faire certaines concessions. D'autant que les 2 bennes en question viennent doubler les bennes déchets verts et encombrants, donc qu'elles y soient ou pas, le service à l'usager sera le même. L'intérêt de ces quais réside surtout dans les gains financiers sur le transport des bennes et la possibilité de scinder les déchets verts pour isoler les tontes de pelouse pour une éventuelle mise en compostage et/ou méthanisation. La communauté de communes garde ainsi des marges de manœuvre et l'objectif de M. Pagnon est de réaliser le maximum en restant dans le budget prévu. Il précise aussi qu'ont été intégrés au coût de projet, les coûts de raccordement aux réseaux, la démolition de l'actuelle déchetterie.

Sur demande de M. Fayard, M. Pagnon explique que la ligne électrique sera enterrée dans les 6 prochains mois, en contournant le site.

Sur demande de Mme Bernard, la destination des bennes est précisée : les mêmes qu'actuellement, soit carton, déchets verts (2), plastiques rigides, gravats, encombrants (2), mobilier, bois, ferraille et le plâtre (nouvelle filière). Mme Chrétien demande si les déchets amiantés seront pris en charge. M. Pagnon répond que le projet ne le prévoit pas, les contraintes et les coûts inhérents seraient trop importantes. M. Pagnon a demandé dernièrement à Sandra de rédiger une fiche technique sur le traitement des déchets amiantés pour le distribuer aux usagers.

Sur demande de Mme Bernard, Sandra explique le fonctionnement de la zone de réemploi, elle aura une surface de 80 m<sup>2</sup>. La zone de réemploi conserve les objets durant plus ou moins 3 mois avant d'être remis dans les bennes s'ils ne sont pas récupérés. M. Sueur précise que le loi anti gaspillage impose ces zones dans la

construction des nouvelles déchetteries.

M. Potard propose de visionner le premier projet afin de montrer l'évolution aux élus qui ne le connaissaient pas.

M. Guilmart demande si Verdi sera garant en cas de malfaçon. M. Sueur répond que les travaux seront contrôlés par le maître d'œuvre et des retours réguliers seront faits auprès de la communauté de communes. Il travaille localement et donc sera régulièrement sur le chantier.

M. Appert et Estelle Callay évoquent la pertinence ou non de contracter une assurance dommages / ouvrages. Il conviendra de l'étudier en début d'année (doit être contractée avant la réception des travaux). Cela représente une lourde dépense. M. Appert s'interroge sur les éléments sous garantie pour ce type d'équipements, il pense que les expertises s'appuieraient sur des mouvements de terrains pour dédouaner les entreprises et maîtres d'œuvre de toute responsabilité. Il convient d'étudier cela avec l'assurance.

M. Pagnon précise qu'il sera présent chaque jour sur site pendant les travaux, au même titre que M. Van Den Hende.

#### Le président présente quelques informations préalables :

##### - **Cit'ergie :**

La CCPT abandonne la démarche de labellisation qui aurait dû aboutir en 2021/2022, car les 35% de Cap Cit'ergie ne seront pas atteints. Pour les atteindre, il aurait fallu avancer sur des thématiques sur lesquelles nous n'avons pas la maîtrise (mobilité, démarche climat air énergie, SCOTT), et avoir une personne à temps plein pour animer le dispositif. Le bureau d'étude poursuit son accompagnement. La subvention ADEME est maintenue. Un COPIL restreint aura lieu avant mi-décembre.

M. Pagnon précise que l'ADEME a toujours été un partenaire important pour la CCPT et que nous devons continuer sur ce dossier même si nous n'atteindrons jamais les objectifs. C'est l'image positive de la CCPT vis à vis de l'ADEME qu'il faut préserver

##### - **Plan de relance : dépôt des dossiers**

Le président rappelle que les communes ont reçu le tableau récapitulatif d'analyse des dossiers. Il convient désormais de déposer les dossiers via la plateforme dématérialisée de l'Etat et des autres financeurs éventuels. M. Pagnon propose l'aide de la CCPT si les communes ont besoin d'aides. M. Lemaire et Mme Loriette font part de leur déception de la réunion du 24/11 concernant l'analyse des dossiers, d'autres partagent ce ressenti. Ils ont le sentiment que très peu de projets intéressent l'Etat, et qu'on leur a demandé de travailler pour rien sur les dossiers. Ils pensaient pouvoir faire avancer certains projets et ce n'est pas le cas.

M. Pagnon partage ce même point de vue et regrette l'étroitesse sur l'éligibilité des projets. D'autres pistes auraient pu peut-être être retenues comme l'aménagement des voiries intra-muros. Il regrette également le taux de subvention retenu qui ne devrait pas excéder 50 %.

##### - **Pouvoirs de police :**

M. Pagnon rappelle que les communes ont jusqu'au 06/01/2021 pour s'opposer au transfert des pouvoirs de police assainissement et déchets vers le président de la CCPT.

##### - **Mutualisation :**

M. Pagnon propose aux élus de mettre en place un certain nombre de commandes groupées : achat de carte d'élus, masques, gel hydro-alcoolique et autres fournitures liées à la crise sanitaire, prestation de reliure des délibérations et arrêtés... il demande aux communes de manifester leurs besoins auprès de Frédérique Laplace rapidement.

Le président rappelle que l'installation des guirlandes de Noël a eu lieu la semaine précédente. Tout s'est plutôt bien passé, avec une seule erreur de planning pour Berlise. Sur demande de Mme Tramut, il est précisé que le coût sera d'environ 60€ de l'heure, et sera refacturé aux communes en janvier 2021.

### **Délibération n°1 : Demande de subvention DETR 2021 pour la construction de la déchetterie de Montcornet Phase 3**

Mme Lorette rappelle que la Communauté de communes des Portes de la Thiérache compte 2 déchetteries ouvertes depuis juillet 2001 : la déchetterie de Montcornet et celle de Rozoy-sur-Serre. La déchetterie de Montcornet n'est pas fonctionnelle par rapport à la quantité d'usagers qu'elle draine. Le quai ne permet pas de développer de nouvelles filières de valorisation, l'aménagement des différentes zones de dépôt au sol (branches, gravats, pneus...) est dangereux et insuffisamment signalé et sécurisé. Le terrain actuel ne permet pas une extension suffisante pour satisfaire les nouveaux besoins.

C'est pourquoi, après l'étude de plusieurs scénarios (mise aux normes, rénovation du site existant ou construction neuve), le choix d'une construction neuve sur un terrain de la commune de Montcornet a été fait. L'objectif de cette nouvelle déchetterie est d'être en capacité d'accueillir une quantité de déchets bien plus importante qu'actuellement, dans des conditions de sécurité optimales et une meilleure valorisation des déchets.

Le rapporteur rappelle qu'un maître d'œuvre, le bureau d'études Verdi, a été recruté au printemps 2018 pour travailler sur le projet de construction de la nouvelle déchetterie. Le projet a été travaillé en commission Déchets et bureau communautaire, puis validé lors du conseil communautaire du 29 novembre 2018. En sus, la communauté de communes conservera, jusqu'à la fin des travaux, un assistant à maîtrise d'ouvrage, le bureau d'études Anetame.

L'Avant-Projet Définitif avait été validé en janvier 2019. Cependant, en juillet 2020, la nouvelle équipe communautaire, a souhaité que le projet soit re-travaillé, afin d'en diminuer le coût. Aussi un groupe de travail a été créé, les aménagements revus, et les coûts sensiblement diminués. Le coût global du nouveau projet est de 1 342 558,25 euros HT (options comprises). Le coût prévisionnel de l'opération inclut les études et expertises, les raccordements, la maîtrise d'ouvrage et assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que le coût des travaux. Le 6 novembre 2020, le nouveau projet a été validé par le groupe de travail. Le permis de construire et le dossier ICPE modificatifs seront déposés début décembre. La rédaction du DCE est en cours pour une consultation en janvier 2021. Les travaux démarreront au printemps 2021.

Pour mener à bien ce projet, la communauté de communes a sollicité en 2019 puis en 2020 une subvention de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental (API). Le projet a été scindé en plusieurs phases de façon à permettre un financement optimal.

La communauté de communes sollicite de nouveau l'accompagnement financier de l'Etat au titre de la DETR 2021 à hauteur de 50% pour le financement de la 3<sup>ème</sup> phase du projet.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à solliciter les subventions.

M. Gerlot s'interroge sur l'utilité de démonter l'ancienne déchetterie qui représente un coût de 58 000€. M. Pagnon répond que l'actuelle déchetterie est implantée sur un terrain appartenant à la commune de Montcornet et que la communauté de communes se doit de le remettre en l'état. Ce terrain peut être utile à l'extension de l'entreprise Marchands.

Sur demande de Mme Bernard, il est précisé que les travaux devraient durer 8 à 10 mois, donc la déchetterie devrait être opérationnelle début 2022, il n'y a toutefois pas d'urgence dans le sens où la déchetterie actuelle fonctionne, il n'y a pas d'interruption du service. Cela dépendra aussi des intempéries éventuelles. M. Van Den Hende souligne que pour le moment, la communauté de commune est tributaire d'ENEDIS pour les travaux d'enfouissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°2 : Mise en place du dispositif Cap-Jeunes**

Le rapporteur présente le dispositif mis en place par le conseil départemental pour les jeunes axonais afin de faciliter leur immersion dans le monde professionnel et l'action citoyenne, appelé Contrat Aisne Partenaire pour les Jeunes (*Cap'Jeunes*). Le principe consiste en la réalisation de 35 ou 70 heures (voir plus) au service d'une commune, d'un EPCI, d'un CCAS ou CIAS. En contrepartie, le jeune bénéficie d'une aide financière fléchée sur un achat utile pour soutenir son projet personnel (ex : permis de conduire, ordinateur, accès à la culture, au sport ...). Pour que le dispositif fonctionne et apporte un soutien aux jeunes du territoire, il convient de mettre en place un cofinancement entre la structure d'accueil et le conseil départemental. Il est donc proposé aux élus de mettre en place ce partenariat.

Dans ce cadre, différentes missions peuvent être confiées au jeune : travaux paysagers, travaux de peinture, d'embellissement d'une commune, entretien des locaux et espaces publics, rangement, archivage, lien social, action sociale, toute action d'intérêt général. Les bénéficiaires sont les jeunes de 16 à 21 ans domiciliés dans l'Aisne, ayant un projet personnel nécessitant cette dépense.

Il est donc demandé au conseil communautaire de valider la mise en place du dispositif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et d'autoriser le président à signer les conventions inhérentes entre les jeunes demandeurs, le conseil départemental et la CCPT.

M. Naveau est très déçu de la mise en place du dispositif sur la commune de Chaourse. Malgré la communication, il n'a eu aucun retour, pas de candidature de jeunes. M. Pagnon n'a pas eu de candidat non plus sur Brunehamel. M. Hennequin informe qu'il a une personne, mais qui n'est pas de Montcornet. M. Flucher informe qu'il a reçu 4 jeunes cet été et 3 sont prévus pendant les vacances de Noël. Mme Colombé pense qu'il faut aller à la rencontre des jeunes pour leur présenter le dispositif, miser aussi sur les réseaux sociaux, mais ne pas se contenter d'articles dans les journaux communaux et intercommunaux. Mme Chrétien estime que la présentation des tâches autorisées pour le jeune n'est pas assez claire, il conviendrait d'avoir une liste précise des travaux et missions autorisés ou interdits. M. Fricoteaux assure que ce sera relayé aux services compétents. M. Fricoteaux précise que ce soutien aux jeunes dans la réalisation de leurs projets renforce les liens sociaux et les impliquent dans la vie citoyenne. Sur demande de M. Tellier, il est précisé que les associations n'ont pas accès à ce dispositif, seules les communes, communautés de communes, d'agglomération, CCAS et CIAS sont concernés. Le département fera peut-être évoluer le dispositif en 2021, en fonction de l'évaluation des demandes de 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°3 : Prolongation de l'expérimentation de la micro folie itinérante**

M. Queille rappelle que sur le territoire, une « micro-folie » itinérante est en cours d'expérimentation. Il rappelle que la micro-folie est initialement un réseau porté par l'établissement public national du Parc et de la grande halle de la Villette pour bénéficier dans un lieu fixe de l'accompagnement en ingénierie technique afin de permettre l'accès aux catalogues d'œuvres virtuelles de plusieurs musées nationaux, à des applications de médiations et à des ressources de divers établissements publics nationaux.

Le rapporteur ajoute que cette expérimentation s'inscrit dans le cadre du PACTE Sambre Avesnois Thiérache avec un projet multiple :

- création de 3 « micro-folies » fixes sur les communes de Guise, Hirson et Vervins en gestion communale,
- expérimentation d'une micro-folie itinérante gérée par la communauté de communes de la Thiérache du Centre avec interventions sur le territoire des autres communautés de communes du Pays de Thiérache

Une convention de service unifiée a été signée en janvier 2020 par les 4 communautés de communes du Pays de Thiérache pour pouvoir exercer ensemble la compétence **Coordination politique des micros-folies du territoire et gestion de la Micro-Folie Itinérante** par « regroupement des services et équipements existants » au sens des dispositions de l'article L.5111-1-1 du CGCT.

La gestion de ce service unifié est assurée par la CC Thiérache du Centre, avec ses contrats, son personnel pour toute la durée de la convention, soit initialement jusqu'au 6 décembre 2020, fin de la phase d'expérimentation.

Néanmoins, compte tenu de la période de confinement du 1<sup>er</sup> semestre 2020, la fin de la phase d'expérimentation est décalée au 6 février 2021, en accord avec l'établissement public national du Parc et de la grande halle de la Villette.

Il est donc proposé de proroger la convention de service unifiée de deux mois, soit jusqu'au 6 février 2021.

M. Potard souhaite accueillir la micro folie itinérante dans sa commune, la demande sera reliée à l'animatrice mais Estelle pense que le planning d'itinérance est établi jusqu'en février 2021, fin de l'expérimentation. M. Naveau demande également si la commune de Chaourse qui avait été déprogrammée avec le Covid, accueillera la micro folie en janvier ou février, même réponse. Le président propose que les enfants du syndicat scolaire du Hurtaut et de Chaourse puissent venir à la micro folie à Brunehamel ou à Dizy, la CCPT prendra en charge le transport. Estelle prend contact dès demain avec l'animatrice pour étudier cette possibilité mais les délais semblent tendus.

Estelle explique qu'en début d'année, il conviendra de s'interroger sur la poursuite ou non du service et donc l'acquisition éventuelle du matériel. Cette partie investissement trouvera sans doute un taux de financement très important. Toutefois, il convient d'être vigilant sur le fonctionnement qui lui n'est pas aidé et donc à la charge des EPCI du PETR.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération n°4 : Attribution d'une subvention d'équipement au Relais Assistants Maternels**

M. Boulande rappelle qu'en 2019, la Communauté de Communes a renouvelé son Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), en partenariat avec la CAF, pour une durée de 4 ans. Les actions entreprises au sein du CEJ comprennent notamment le soutien du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) géré par le SPASAD/ADMR de Montcornet.

Dans ce cadre, le budget prévisionnel des quatre années a été établi par le RAM en 2018. La communauté de communes contribue chaque année au financement du fonctionnement, via une convention de partenariat. Ainsi, 21 206 € ont été financés pour l'année 2019 sur une dépense totale de 42 087,70 €, soit 50 %.

De nouveaux besoins peuvent émerger pendant la durée du CEJ et donner lieu à des projets sans que les dépenses n'aient été anticipées, en particulier lorsqu'il s'agit de dépenses d'investissement. Dans ce cas, le RAM sollicite la communauté de communes en dehors de la convention annuelle. Jusqu'à présent, seule une subvention d'investissement a été accordée pour l'achat d'un véhicule lors de la création du RAM.

Depuis 2019, la commune de Rozoy met à la disposition du RAM une salle, rue du Chapitre, afin d'assurer les interventions et animations du service dans de bonnes conditions. L'animatrice souhaite aménager cette salle en créant différents espaces, un pour les tout-petits et un autre pour les plus grands. De plus, le RAM envisage de proposer un service de prêt de jeux éducatifs à destination des assistantes maternelles afin de les accompagner dans leur volonté de renforcer la qualité de leurs services. Pour équiper la salle et mener à bien son projet de prêt, le RAM doit acquérir du matériel. Une liste a été établie et quelques meubles viennent compléter les équipements pour le rangement.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des dépenses est estimé à 5 943 €. Une subvention de la CAF a été accordée au RAM à hauteur de 2 377,20 €. Afin de financer le reste à charge, soit 3 565,80 € correspondant à 60% des dépenses, le RAM a déposé en septembre 2020 une demande de subvention auprès de la communauté de communes. Il est proposé au conseil de valider l'attribution de cette subvention d'investissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°5 : Annulation de loyers et charges au Relais de la Chouette**

Le président rappelle que le Relais de la Chouette à Parfondeval a été donné en location-gérance à la société *Le Relais de la Chouette* (SARL) représentée par ses co-gérants Vincent MEYER et Elvis CUVELIER, par acte sous seing privé en date du 15 juin 2020.

Au vu du contexte de crise sanitaire, l'établissement de bar / restaurant / vente de produits de terroir a dû fermer ses portes le 30 octobre 2020. Le gouvernement envisage une réouverture de ce type d'établissement à partir du 20 janvier 2021 mais sans aucune certitude et en fonction des indicateurs sanitaires nationaux.

Les gérants ont dernièrement mis en place quelques prestations de plats à emporter du jeudi au dimanche, mais cette activité est largement insuffisante pour supporter les charges fixes de leur commerce. Aussi, il est proposé au conseil communautaire d'annuler d'une part le loyer tant que la fermeture administrative sera effective, et d'autre part, la part de remboursement de l'avance consentie par la CCPT sur les produits de la boutique.

M. Guilmart demande si la communauté de communes aidera les autres restaurateurs du territoire. Estelle rappelle que la CCPT intervient ici en tant que bailleur et non dans le cadre d'un dispositif plus global, comme cela avait été fait en avril pour le 1<sup>er</sup> confinement. M. Pagnon précise que ce point a été étudié lors du dernier bureau communautaire. Les élus ont estimé que le fonds de solidarité de l'Etat (qui peut monter jusqu'à 10 000 €) est sans doute suffisant pour atténuer les pertes des artisans / commerçants locaux.

M. Hennequin confirme que la situation est actuellement très difficile pour les restaurateurs, il conseille d'aller à leur rencontre, et les inciter à demander de l'aide à la METS (maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre) pour solliciter les différentes aides existantes.

Mme Chrétien informe l'assemblée que le Relais de la Chouette est ouvert du jeudi au dimanche avec des menus à emporter entre autre. Elle souligne que la commune de Parfondeval les aide aussi durant cette période très difficile.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°6 : Convention entre la CCPT et la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) sur l'organisation territoriale de la DDFIP**

Le président explique que le Ministre de l'action et des comptes publics a engagé une large concertation avec les élus locaux sur le projet de transformation du réseau des finances publiques dans le but d'améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales et de répondre aux besoins de proximité de la population en augmentant significativement le nombre de points de contact avec les usagers. Il rappelle que le nouveau réseau de proximité consiste à proposer aux EPCI, et aux communes qui les composent, des cadres de la DGFIP, entièrement dédiés à la mission de conseil aux collectivités locales (dénommés « conseillers aux décideurs locaux » CDL) et à mettre en place des accueils de proximité pour les usagers.

Les domaines d'action des conseillers aux décideurs locaux sont, notamment, l'aide à la préparation des budgets, le conseil en matière de fiscalité directe locale (taux, évolution des bases...), l'aide au montage des projets (fiscalité commerciale, délibération, analyse financière...) et plus généralement un soutien en matière réglementaire et comptable. À cet effet, les conseillers seront totalement déchargés des tâches de gestion, lesquelles seront regroupées et réalisées au sein de services de gestion comptable (SGC).

Concernant l'accueil des usagers, le projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques doit conduire à augmenter le nombre de points de contact où il sera possible à des usagers de rencontrer un agent des finances publiques qui pourra répondre à leurs questions et traiter leurs demandes.

Un CDL sera affecté à la CCPT (et à la CC Trois Rivières), qui lui mettra à disposition un bureau au sein du siège de la CCPT, mais il pourra aussi se rendre dans les communes. La CCPT sera rattachée au SGC d'Hirson.

Quant à l'accueil de proximité pour les usagers, il sera assuré par divers dispositifs : le Service Public Itinérant (avec des agents de la DDFIP en présentiel, ou en visio), le développement des points de paiement de proximité (buralistes) et des permanences de la DDFIP pendant les périodes de déclaration de revenus.

Le président propose aux élus communautaires de valider la convention annexée à la présente délibération et qui reprend les différents engagements de la DDFIP et de la CCPT.

M. Pagnon pense qu'il faut accompagner cette réforme dans le sens où le CDL sera aux côtés des EPCI et communes, sur le terrain, il faudra le solliciter autant que de besoin. Il précise que le réseau des buralistes autorisés à recevoir les paiements administratifs va s'étoffer avec le café de Brunehamel et celui de Dizy à venir. Il est toujours difficile de voir disparaître des services mais la proximité devrait toutefois être maintenue grâce au CDL, à l'Espace France services (EFS) également (SPI).

M. Boulande s'interroge sur la durée de la convention (jusqu'en 2026) et craint qu'au-delà de cette période, le service disparaisse totalement.

M. Hennequin souligne que la délibération concernant cette convention a une portée politique non négligeable car elle représente un choix d'avenir pour le territoire. Elle ne doit pas être prise à la légère car un tel dispositif ne remplacera pas la totalité des emplois perdus suite à la fermeture des trésoreries de Liesse et Vervins. Aussi, il souligne que la fermeture des trésoreries de Liesse et Vervins va altérer la relation, dans le monde rural, entre les usagers et les services publics de proximité ce qui conduira nécessairement à alimenter le sentiment d'abandon de la France périphérique. Les logiques budgétaires ne peuvent à elles seules expliquer la fermeture de services, qui par définition n'ont pas vocation à entretenir une rentabilité. Même s'il estime que les élus ne peuvent pas aller contre l'action compensatrice de l'Etat, qu'il souligne, qui vise à palier en partie à la fermeture des trésoreries par des conseillers locaux ou des points contacts, il convient de ne pas cautionner les suppressions de ces trésoreries et informe donc qu'il s'abstiendra.

M. Fricoteaux est conscient du ressenti des élus face à cette réforme, mais il estime que l'évolution des dispositifs est inévitable, qu'il faut accompagner cette mutation des pratiques vers le numérique. Avec la dématérialisation, il existe un mouvement de fond qui ne peut pas être ignoré. De moins en moins de personnes se déplacent dans les postes, dans les banques, dans les trésoreries, à cause des usages numériques. Et le rôle des collectivités est d'accompagner la population dans l'usage du numérique c'est d'ailleurs ce qui est fait avec les tiers Lieux, avec l'EFS, les PASS numériques. Le sujet essentiel aujourd'hui est selon M. Fricoteaux le numérique. Il estime qu'il est plus cohérent d'avoir une personne généraliste en la personne du CDL. Celui-ci, s'il n'est pas compétent pour répondre aux élus, ira chercher l'information demandée ou mettra en relation avec d'autres services. Il pense que dans nos collectivités, la polyvalence est indispensable pour travailler en transversalité et non la spécialisation. Il estime que contrairement aux fermetures précédentes de trésoreries, l'Etat met en place un réseau de CDL et accueil de proximité, il organise et maille le territoire. Bien sûr ce dispositif devra être suivi, évalué, et c'est aussi le rôle des collectivités.

M. Potard informe que les Espaces France Service fonctionnent très bien, que ce soit sur les Portes de la Thiérache ou en Champagne Picarde par exemple. Ce dispositif est proche des usagers. Certains élus estiment qu'un CDL pour la CCPT et la CC des Trois Rivières n'est pas suffisant.

La délibération est adoptée à la majorité (6 abstentions).

### **Délibération n°7 : DM n°2 - Fournitures de travaux en régie et valorisation du personnel affecté**

Le président explique que, lors de l'élaboration du budget, les seuls montants portés au compte 60631 et 6215, destinés à couvrir des frais de travaux en régie (respectivement en fournitures et frais de personnel) correspondaient à des engagements connus à cette date. Cependant la somme des travaux effectués en régie sur l'exercice est supérieure à ces seules prévisions. Une première Décision Modificative a été prise le 24 septembre en vue de procéder aux paiements des montants engagés à cette date. A ce jour, l'ensemble des



dépenses permettant la réalisation des travaux en régie des gites est arrêté. Il convient donc d'ajuster les crédits disponibles sur les différents comptes utilisés pour la valorisation des travaux en régie comme suit :

Désignation		Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
D 60631 / 011	Fournitures d'entretien	+12.200,00 €	
D 611 /011	Contrats de prestations de services	+150,00 €	
D 6135/011	Locations mobilières	+200,00 €	
D615228/011	Entretien et réparations autres bâtiments	+250,00 €	
D 6215/012	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+14.950,00 €	
R 722 / 042	Immobilisations corporelles (travaux en régie)		+27,750,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D 2132 / 040	Immeubles de rapport (valorisation travaux en régie)	+27.750,00 €	
D 2184 / 21	Mobilier	--27.750,00 €	
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Delibération n° 8 : Demande de subvention Plan de Relance pour la rénovation énergétique des bureaux de la Praille**

M. Hennequin explique que des bureaux d'une surface de 140 m<sup>2</sup> sont toujours disponibles à la location à la zone d'activités de la Praille. Ces bâtiments sont vacants depuis une quinzaine d'années, ils sont très dégradés mais surtout très énergivores. Le DPE réalisé avant travaux pose un certain nombre de préconisations de travaux : l'isolation de la toiture, des murs, la pose de menuiseries en double vitrage peu émissif, le remplacement des convecteurs par des émetteurs rayonnant au moins dans les pièces principales, la mise en place d'une programmation du système de chauffage.

Ces travaux sont indispensables pour remettre le local sur le marché de la location, ou de service (actuellement utilisé pour le centre de prélèvement Covid). Ce bâtiment pourrait en outre être mis à disposition de l'école de musique intercommunale, dans le cadre de leur projet de rassembler les cours dispersés sur un seul lieu.

Aussi, M.Hennequin propose de lancer les travaux début 2021. Ils sont estimés à 77 114,49 € HT. Il propose d'inscrire ce projet dans le Plan de Relance National et Régional, et de solliciter en ce sens l'Etat et le conseil régional.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**TOUR DE TABLE :**

Concernant la Micro Folie, M. Van Den Hende déplore que les écoliers du syndicat du Hurtaut et de Chaourse ne sont pas concernés par la micro folie. M. Pagnon propose que la communauté de communes prenne en charge le transport pour que ces élèves puissent aller sur le site de Brunehamel ou Dizy.

M. Boulande fait état du comité de pilotage de l'école de la 2<sup>ème</sup> chance (E2C), qui s'est tenu ce jour à Vervins. L'E2C accompagne les jeunes sans diplôme et sans qualification dans leurs projets d'insertion professionnelle et sociale. 40 jeunes ont à ce jour intégré le dispositif, sur un objectif d'une cinquantaine de jeunes par an. Il demande aux élus de relayer l'information auprès des jeunes qui seraient intéressés par la démarche. L'accompagnement dure 12 mois, voire plus. Un partenariat a été fait pour le transport avec le lycée St Joseph de Vervins, il ne coûte quasi rien aux bénéficiaires.

Lorsque M. Flucher informe qu'il transmet les actualités de la communauté de communes envoyés chaque

semaine aux membres de son conseil municipal. Pour une meilleure compréhension, il souhaiterait que certains acronymes soient explicités. Il serait judicieux de faire un glossaire répertoriant ces acronymes afin de ne pas toujours les détailler.

M. Fricoteaux informe chaque commune présente des accords API 2021 qui seront votés le 14/12/2020 (voir tableau ci-joint).

Mme Colomé : RAS

M. Potard : RAS

M. Lemaire s'interroge sur la pertinence de la réunion du plan de relance car peu de réponses positives suite aux demandes réalisées. Il estime que la réunion n'a servi à rien.

Mme Tramut : RAS

M. Gerlot souhaite que la CCPT engage une modification du PLUi, de façon à ce qu'un permis de construire sur sa commune soit validé, à ce jour, le propriétaire souhaite construire sur la partie zonée en A (agricole) de sa parcelle, au-delà des 35m de la voirie. Estelle rappelle que c'est le maire qui signe les permis de construire, et non la CCPT, ce dossier n'est pas de la responsabilité de la CCPT. A ce jour, la modification du PLUi n'est pas actée et envisagée. Le président évoque la possibilité d'une modification du PLUi mais cela doit être murement réfléchi et travaillé, cela engage des coûts non négligeables. Si le projet se réalise, il sera, dans la mesure du possible, régularisé lors d'une prochaine modification du PLUi, cela ne pose pas de problème majeur. Le président rappelle que le processus d'une révision d'un PLUi est long et qu'entre le début de révision et l'arrêté, il peut se passer plus d'un an voire deux.

M. Dupont : RAS

Mme Leturque : RAS

Mme Bury Hanon : RAS

M. Jacques : RAS

M. Appert souhaiterait que la CCPT interpelle l'ADICO pour la gestion de la prestation RGPD, en effet, très peu de communes ont eu le retour escompté en terme de diagnostic et de préconisation alors que les prestations ont été payées. Le service est très décevant. Le président prendra contact avec l'organisme en question.

Mme Bart : RAS

Mme Kosiorski souhaiterait que dans le cadre de la mutualisation, les abonnements internet soient étudiés car les prix sont exorbitants pour les petites communes.

M. Guilmart : souhaite que la mutualisation soit plus importante.

M. Gard s'inquiète sur la capacité de l'équipe technique à assurer les travaux de mutualisation dans les communes, en terme de temps. Estelle explique qu'actuellement, le service technique est très restreint puisqu'un agent est malade cette semaine, les congés sont à solder pour la fin d'année, et nous n'avons qu'un agent à temps plein, et 2 agents à 20h hebdomadaires. Estelle explique qu'il est difficile de prévoir les effectifs car nous n'avons aucune visibilité du travail à faire dans les communes, il serait judicieux que les communes s'engagent sur un quota d'heures annuelles de façon à anticiper les recrutements.

M Guilmart et M. Gard sont tout à fait d'accord sur le principe et communiqueront les quotas d'heures nécessaires pour leur commune.

M. Gard souligne également que le flyer France Service Itinérant a été distribué et a porté ses fruits car plusieurs personnes se sont présentées, mais celles-ci n'étaient pas informées de l'interruption de l'itinérance et que les

RDV étaient à la CCPT. Estelle explique qu'il ne faut pas hésiter à appeler directement Pauline Liebens sur son portable (numéro sur le flyer).

Mme Monarque : RAS

Mme Chrétien informe qu'il n'y a plus d'internet sur la commune de Parfondeval (énorme problème sur le réseau Orange). Mme Leturque dit qu'ils ont les mêmes problèmes à Vigneux, ce qui n'est pas sans poser souci à la société Mennesson dans son fonctionnement quotidien. Le président prendra contact avec Orange pour signaler tous ces dysfonctionnements. Concernant la mobilité sur Vigneux, le Président précise que certaines actions ont été programmées mais ce n'est pas à lui d'en faire la communication officielle.

M. Alain Didier regrette la qualité médiocre du son, il a eu des difficultés à entendre ce qui est très désagréable. M. le Président précise que la CCPT doit et va s'équiper dans les prochains jours d'une sonorisation à la hauteur de ses besoins : Action Estelle et Romuald.

M. Labroche informe que les pré-raccordements n'ont pas été terminés par l'USEDA sur la commune de Ste Geneviève. Orange sont intervenus mais ils ont mis du temps à raccorder la fibre. Désormais tout est opérationnel selon le maire.

M Naveau : RAS

Mme Bernard demande s'il est possible de mensualiser les factures d'assainissement collectif, notamment pour la commune. Renseignement sera pris auprès de la trésorerie, mais cela s'avère complexe tant pour la comptabilité que pour la facturation. M. le président informe que deux communes pourraient, si cela est possible, être concernées. Il s'agit de Chaourse et Dizey le gros puisque ces deux communes gèrent le service « eau potable » en régie.

Mme Debrumetz : RAS

M. Eloire : RAS

M. Dufourg constate que plus il y a d'antennes dans la région, moins la téléphonie fonctionne. Il veut savoir quelle communication sera faite pour le changement du mode de collecte, et la tarification incitative. Le président explique que lors du dépôt des nouveaux bacs, une communication sera faite directement aux particuliers, en porte à porte, avec distribution d'un guide explicatif à conserver. Estelle signale que 6 à 10 personnes seront recrutées par le prestataire qui assure la livraison des bacs, elle invite les personnes intéressées à se manifester rapidement auprès de Sandra Pochat.

Mme Carlier : RAS

M. Triqueneaux : RAS

Mme Hédiart : RAS

M. Tellier remercie la CCPT pour la subvention attribuée au RAM

M. Fayard souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée et invite les élus à aller consommer auprès des commerces de proximité, qui en ont tant besoin.

M. Queille : RAS

Mme Lorette est très déçue de l'analyse des dossiers « plan de relance » et du nombre trop faible de dossiers retenus. Les communes auraient fait travailler les artisans locaux.

M. Hennequin : RAS

Séance levée à 22h00